



***Le déménagement :**
des métiers diversifiés
pour de vrais professionnels !*





"Je conduis ma vie en déménageant les gens dans des villes différentes. Ça bouge et j'aime ça !"

Mathias, déménageur, 22 ans.

"Je sais que j'ai encore beaucoup de choses à apprendre mais justement, c'est ce que j'aime : pouvoir évoluer à mon rythme, tout en exerçant une profession 100% action et 0% routine".

Vincent, chef d'équipe, 24 ans.

"Demain, si tout va bien, je serai déménageur professionnel et pourrai avoir plus de responsabilités. Pour la première fois de ma vie, j'ai un bon plan de carrière et peux envisager l'avenir avec confiance. Quand je pense qu'à l'école, ils me disaient que je n'arriverai jamais à rien..."

Louis, aide-déménageur, 18 ans.

Des activités diversifiées

Le secteur du déménagement représente les métiers de la mobilité résidentielle, personnelle et professionnelle : le déménagement de particuliers, le déménagement national et international, le déménagement d'entreprises, administratif, industriel, des musées et la conservation des biens avec les services de garde-meubles, de self stockage et d'archivage.

Des métiers techniques

Pour garantir aux clients des prestations de qualité, les entreprises recherchent du personnel qualifié, révélant de vraies aptitudes aux métiers du déménagement et disposant d'une formation adaptée. Les métiers du déménagement ne s'improvisent pas et nécessitent un **savoir-faire technique** pour réaliser les opérations d'emballage/déballage, de montage/démontage, de chargement/déchargement, une **expertise** du mobilier, l'utilisation de **matériels spécifiques** (monte-meubles, chariots élévateurs, ...) et des **qualités personnelles** comme le sens du service, des responsabilités, de la relation clientèle, l'organisation et l'initiative, le travail en équipe, la discrétion, ...

Des emplois durables

La profession emploie 15 000 salariés en France (dont 15% de femmes) répartis dans 1 500 entreprises et propose près d'un **millier d'emplois chaque année** pour des aides-déménageurs, déménageurs, déménageurs professionnels et chefs d'équipe, qu'ils soient conducteurs de véhicule utilitaire léger [Permis B], de poids lourds [Permis C] ou de super-lourds [Permis E(C)]. Avec les nombreux départs en retraite de leurs salariés, les besoins de recrutement des entreprises sont importants. Et d'ici quelques années, elles-mêmes chercheront de nouveaux acquéreurs, autant d'opportunités à saisir dans le secteur du déménagement !

Des perspectives de carrière

En entreprise, **l'évolution est constante** : aide-déménageur ou apprenti déménageur, vous pouvez accéder rapidement au poste de déménageur professionnel puis de chef d'équipe. Les plus motivés évolueront comme contremaître, responsable d'exploitation, chef d'agence et deviendront même leur propre patron en créant ou en reprenant une entreprise de déménagement.

> Vous avez entre 16 et 25 ans et vous recherchez une formation alliant théorie et pratique ?

> Choisissez le contrat d'apprentissage avec le CAP Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger.

Le CAP Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger (VUL) est une formation en alternance sur 2 ans, reconnue par un **diplôme de l'Education nationale**, qui vous permet d'allier **enseignement théorique** dans un centre de formation d'apprentis et **enseignement pratique du métier** dans une entreprise de déménagement **tout en étant rémunéré !**



2 ans

CAP

DÉMÉNAGEUR SUR VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER



Public :

Jeunes de 16 à 25 ans.

Durée :

980 heures sur 2 ans en alternance (14 semaines de 35 heures entre septembre et juin au Centre de Formation d'Apprentis Transport et Logistique).

Objectifs :

- Organiser et réaliser des opérations de déménagement et d'emménagement de particuliers et/ou d'entreprises ainsi que le transport inhérent à celles-ci, au moyen d'un véhicule utilitaire léger, en préservant le matériel utilisé et les objets transportés.
- Appliquer les réglementations en vigueur et les règles de sécurité.

Programme :

Enseignement général

- Français • Histoire/Géographie • Éducation civique • Mathématiques • Sciences Physiques et Chimiques • Langue vivante étrangère (facultative) • Education Physique et Sportive • Communication et relation commerciale.

Enseignement professionnel

- **Analyse d'une situation professionnelle** : • Réglementation du déménagement • Evolution des technologies liées aux véhicules, aux matériels de manutention, à la prise en charge des objets, du mobilier et des équipements • Gestes et postures • Sécurité dans le travail • Formation Sauveteur, Secouriste du Travail.

- **Réalisation du déménagement** : • Portage du mobilier, emballage/déballage, montage/démontage, chargement/déchargement de véhicules • Prévention • Santé • Environnement.

- **Réalisation d'activités spécifiques** : • Conduite d'un véhicule Permis B • Conduite d'un véhicule catégorie B attelé d'une remorque Permis E(B) • Utilisation d'un chariot automoteur de catégorie 3 et d'un monte-meubles.

Validation :

- Certificat d'aptitude professionnelle de déménageur sur véhicule utilitaire léger.
- Permis B.
- Permis E(B).
- Utilisation d'un chariot automoteur de catégorie 3.
- Attestation de formation à l'utilisation de monte-meubles.
- Certification de Sauveteur, Secouriste du Travail.

Lieux de formation : www.tracetonchemin.com

CFATL (internat)

43, rue du Général de Gaulle - BP 51
78490 Le Tremblay-sur-Mauldre
Tél. : 01 34 94 27 89

CFATL

11, Place d'Aquitaine - BP 10475
94152 Rungis Cedex
Tél. : 01 49 78 21 54

CFATL (internat)

Rue des Saphirs - BP 7
38280 Villette d'Anthon
Tél. : 04 72 02 58 72

Spécialisation :

CAP Conducteur routier de marchandises (1 an).

Conducteur certifié en déménagement sur véhicules porteurs (671 heures).

1 an

CAP

CONDUCTEUR ROUTIER DE MARCHANDISES



Public :

Jeunes de 18 à 25 ans.

Conditions d'accès :

- Être titulaire du CAP Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger afin d'être dispensé de l'enseignement général • Être titulaire du permis B en cours de validité • Être reconnu apte médicalement.

Durée :

735 heures sur 1 an en alternance.

Objectifs :

- Préparer et réaliser des transports nationaux et internationaux au volant de véhicules du groupe lourd ainsi que les opérations administratives inhérentes à ceux-ci.
- Appliquer les réglementations en vigueur, les règles de sécurité du travail et de la sécurité routière.

Programme :

Formation en conduite : • Technologie et gestion du transport (contrat de transport/réglementation) • Organiser un transport (utiliser les moyens de communication, exploiter les informations).

Formation autour du véhicule : • Maintenir un véhicule en état de marche (entretenir le véhicule/diagnostiquer un fonctionnement dégradé) • Attelage et dételage d'un véhicule articulé • Conduite d'un véhicule Permis C • Conduite d'un véhicule Permis E(C) • Technologie de la conduite et du véhicule (équipements du véhicule, documents des véhicules, circuit électrique, freinage, énergie).

Validation :

- Certificat d'aptitude professionnelle de conducteur routier de marchandises.
- Permis C.
- Permis E(C).
- Attestation de formation à la conduite de véhicules transportant des matières dangereuses - Certificat ADR-Formation de base.

Lieux de formation : www.tracetonchemin.com

Formation sur toute la France.

> Vous avez moins de 26 ans, sans diplôme, ou êtes demandeur d'emploi et vous souhaitez acquérir une qualification professionnelle ?

> Choisissez le contrat de professionnalisation avec le titre professionnel de Conducteur certifié en déménagement sur véhicules porteurs.



■ CONDUCTEUR CERTIFIÉ EN DÉMÉNAGEMENT SUR VÉHICULES PORTEURS

Conditions d'accès :

- Être titulaire du permis B en cours de validité
- Être reconnu apte médicalement.

Durée :

671 heures.

Objectifs :

- Conduire et manœuvrer un porteur de plus de 3,5 t de poids total autorisé en charge et acheminer des marchandises.
- Maîtriser les aspects techniques, réglementaires et administratifs du transport de déménagement.
- Maîtriser la conduite des chariots élévateurs.
- Maîtriser les aspects techniques et la sécurité de l'utilisation d'un monte-meubles.

Programme :

Transport de déménagement : • Portage, marquage, démontage et remontage de mobiliers, emballage et protection, chargement du véhicule • Conditions générales du contrat de déménagement, assurances des objets et mobiliers • Utilisation du monte-meubles • Rôle commercial du déménageur • Utilisation rationnelle des moyens modernes de communication.

Cariste (Conduite sécurité cariste et CACES® catégorie 3) :

- Utilisation des chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6 000 kg.

Conducteur du transport routier sur porteur : • Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport • Conduire et manœuvrer un véhicule porteur de plus de 3,5 t de poids total autorisé en charge • Prévenir les risques et réagir en cas d'incident et d'accident • Détecter et décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer un dépannage simple • Contrôler et renseigner les documents réglementaires.

Validation :

- Titre professionnel de conducteur routier option "Marchandises sur porteur".
- Attestation de formation à la conduite de véhicules transportant des matières dangereuses - Certificat ADR-Formation de base.
- CACES® Cariste catégorie 3.

Lieux de formation : www.tracetonchemin.com

Formation sur toute la France.



■ AFT-IFTIM

Avec plus de 50 ans d'expérience dans la formation des personnels du secteur transport logistique, le Groupe AFT-IFTIM est mandaté et partenaire de 32 fédérations et chambres syndicales professionnelles du secteur.

Avec ses 2 300 salariés, l'AFT-IFTIM propose plus de 150 formations initiales, des formations en alternance (apprentissage et professionnalisation) du niveau CAP à BAC +6 – Mastère spécialisé, et plus de 400 formations continues. Certifié Iso 9001 et qualifié OPQF, l'AFT-IFTIM forme 200 000 personnes par an, dont 23 000 en formations initiales.

Cadres dirigeants, responsables logistiques, responsables d'exploitation du transport, déménageurs, gestionnaires de stocks, magasiniers, caristes, conducteurs routiers, ... le groupe AFT-IFTIM dispose d'une offre globale de formations liée aussi bien à la spécificité des entreprises de transports nationales et internationales que des activités logistiques.

AFT-IFTIM

46, avenue de Villiers
75847 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 42 12 50 50 - Fax : 01 42 12 50 10

www.tracetonchemin.com



■ CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT

Depuis sa création en 1890, la Chambre Syndicale du Déménagement est la seule organisation professionnelle en France représentative du secteur du déménagement, des plus modestes aux plus importantes entreprises de déménagement et leurs activités connexes.

La Chambre Syndicale se mobilise pour défendre les intérêts de ses membres tant au niveau local, national qu'international et contribue au développement et à la promotion de la profession.

Avec 800 entreprises adhérentes et une force d'emploi de 11 000 salariés, la Chambre Syndicale représente les 2/3 des entreprises de déménagement en France et assure une position d'organisation professionnelle leader des activités de déménagement.

CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT

73/83, rue Jean Lolive
93108 MONTREUIL Cedex

Tél. : 01 49 88 61 40 - Fax : 01 49 88 61 46

www.ledemenagementrecrute.com

